



Communiqué de presse

Étude de cas sur les obstacles liés à la recharge électrique

Le chaos des modes de paiement aux bornes européennes: Le paiement par carte n'est presque jamais possible

Berlin, 08.09.2022: En Europe, recharger son véhicule électrique relève du jeu du hasard. Dans 9 cas sur 10, le paiement par carte de débit ou de crédit est en effet impossible. C'est ce que révèle une étude de cas réalisée par KANTAR pour le compte de l'association *Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. (IDZ)*. Pourtant, plus de deux tiers des futurs conducteurs de voitures électriques interrogés dans différents pays européens souhaiteraient pouvoir payer leurs recharges d'électricité de manière spontanée et sans collecte de données, c'est-à-dire avec leur propre carte bancaire. En pratique, aux bornes publiques européennes, les consommateurs ne peuvent toutefois éviter le recours aux systèmes de paiement dits « fermés », tels que des cartes de recharge propres aux fournisseurs, des applications ou des sites Internet requérant une inscription préalable. L'IDZ, épaulée par d'autres acteurs, exige par conséquent la mise en place d'une solution plus adaptée aux besoins des consommateurs à l'échelle européenne.

Dans de nombreux pays d'Europe, recharger spontanément son véhicule électrique est impossible ou fastidieux pour les consommateurs. Le paiement est souvent complexe et place le client face à divers obstacles. C'est ce qu'a conclu l'analyse des possibilités de paiement proposées par 61 exploitants de quelque 30 000 bornes de recharge publiques dans douze pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Italie, France, Autriche, Suède, Portugal, Espagne, Pologne, Slovaquie, République tchèque et Grèce). L'étude s'est penchée à la fois sur les offres disponibles en ville (40) et à la campagne (21).

Les systèmes de paiement fermés dominant en Europe

55 des bornes de recharge à l'étude n'utilisent que des méthodes de paiement dites « fermées », telles que des cartes de recharge propres au fournisseur, des applications ou des sites Internet requérant une inscription préalable. Pour recevoir une carte de recharge, il faut généralement souscrire un contrat auprès de l'exploitant de la borne. Sur les 59 exploitants proposant le paiement avec leur propre carte de recharge ou celle d'un partenaire de roaming, seulement 32 équipent également leurs bornes de recharge d'un code QR statique que le client peut scanner avec son smartphone pour effectuer le paiement sur un site Internet en saisissant ses données bancaires. Ce service, partant supposément d'une bonne intention, présente toutefois un risque de fraude car des escrocs peuvent coller de faux codes QR par-dessus ceux des bornes. Il leur est ainsi possible de rediriger les consommateurs vers un site Internet falsifié pour récupérer des données sensibles ou même le montant payé.

50 exploitants de bornes de recharge proposent aussi leur propre application, qui requiert souvent une inscription et une connexion pour pouvoir initier le processus de charge et de paiement. Qu'il s'agisse d'une application ou d'un site Internet, ces modes de paiement sont complexes et fastidieux pour les consommateurs, qui ont dans tous les cas besoin d'un smartphone et d'une connexion Internet stable. Par ailleurs, l'étude de marché a constaté que ces applications et sites Internet n'étaient souvent proposés que dans la langue du pays en question et très rarement en anglais, ce qui rend l'accès encore plus difficile pour les clients. Il a aussi été noté que dans la plupart des cas, le prix par kilowattheure ou par recharge était beaucoup plus élevé en cas de paiement par carte de débit



ou de crédit via des applications ou des sites Internet que celui d'une recharge réglée avec la carte propre au fournisseur. Un constat qui rend la recharge spontanée particulièrement peu attractive pour les conducteurs de voitures électriques.

Seules six des bornes de recharge électriques à l'étude (deux en France et une en Allemagne, Autriche, Suède et Pologne) proposaient un paiement spontané au moyen d'un lecteur de carte, soit en y insérant une carte de débit ou de crédit soit en la tenant devant, c'est-à-dire sans contact.

Une solution de paiement standardisée et des méthodes de paiement simples à l'échelle européenne sont déterminantes pour promouvoir l'adoption de l'électromobilité

Pour favoriser l'adoption de l'électromobilité au sein de la société, des solutions de paiement standardisées, compréhensibles et surtout simples sont nécessaires aux bornes de recharge. Les conducteurs de véhicules électriques doivent pouvoir compter sur une infrastructure bien aménagée, proposant des modes de paiement courants, tout comme il existe dans les stations-service classiques ou dans tout autre magasin. Et ce dès que l'état de leur batterie le nécessite, sans devoir chercher, réserver la borne à l'avance ou faire des détours. Les résultats de l'étude confirment les demandes exprimées par différents acteurs, tels que les associations du secteur du crédit allemand, les associations faîtières des municipalités en Allemagne, l'ADAC, le Bundesverband der electronic cash Netzbetreiber (BecN) et l'association Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. Ensemble, ils s'engagent dans le cadre du processus législatif du « Alternative Fuels Infrastructure Regulation » (AFIR) pour que le paiement spontané par carte de débit ou de crédit via un terminal devienne un standard minimum aux bornes de recharge à l'échelle européenne.

Vous trouverez plus d'informations sur l'étude de cas [ici](#).

À propos de l'étude

Les résultats sont tirés d'une étude réalisée par KANTAR pour le compte de l'association Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. en mai et juin 2022. Parmi les pays examinés, on trouve l'Allemagne (10 exploitants de bornes de recharge), l'Autriche (9), la France (8), l'Italie (6), la Suède (5), les Pays-Bas (4), le Portugal (4), l'Espagne (4), la Pologne (4), la Slovaquie (3), la République tchèque (2) et la Grèce (2). L'étude s'est penchée à la fois sur les bornes de recharge disponibles en ville (40) et en zone rurale (21). Les pays sélectionnés représentent entre autres des destinations de vacances prisées en Europe, dont les mœurs en matière de paiement sont différentes et dont les infrastructures de recharge sont plus ou moins développées. Au total, les 61 fournisseurs de bornes de recharge examinés dans le cadre de cette étude exploitent environ 30 000 bornes en Europe, chacune d'entre elles étant souvent équipée de 2 ou 3 points de recharge. Pour quatre de ces fournisseurs, il n'a pas été possible de recueillir de données sur le nombre total de bornes de recharge exploitées.

Données de *European Alternative Fuels Observatory* (EAFO)

Le nombre de points de recharge publics dans les pays à l'étude est disponible sur le site Internet de l'Observatoire européen des carburants alternatifs (EAFO). Il s'agit du plus important portail de référence de la Commission européenne en ce qui concerne les carburants alternatifs, l'infrastructure et les véhicules en Europe. Les données recueillies en 2021 servent de valeurs comparatives pour cette étude de cas.

Travailler ensemble pour l'acceptation obligatoire des paiements par carte aux stations de recharge en Europe

L'Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. ainsi que les associations du Comité de l'industrie bancaire allemande, à savoir l'Association nationale des banques coopératives allemandes (BVR), l'Association des banques allemandes (BdB), l'Association des banques publiques allemandes (VÖB) et l'Association des caisses d'épargne allemandes (DSGV), ainsi que les principales associations municipales – l'Association des villes allemandes (DST), l'Association allemande des départements (DLT) et l'Association allemande des villes et communes (DStGB) –, l'Automobile club général allemand (ADAC) et l'Association allemande des opérateurs de réseaux d'argent électronique (BecN) demandent au législateur européen d'établir le paiement spontané par carte de débit et de crédit via un terminal comme norme minimale dans toutes les stations de recharge électronique à travers l'Europe dans le cadre de la révision du règlement sur les infrastructures de carburants alternatifs (AFIR). Une position détaillée sur les demandes communes dans le cadre de l'AFIR peut être trouvée [ici](#).



Initiative Deutsche
Zahlungssysteme e.V.

Sur l'Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V.

L'Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. (Initiative allemande des systèmes de paiement), dont le siège est à Berlin, se considère comme un réseau d'entreprises et d'institutions qui acceptent les méthodes de paiement sans numéraire du secteur allemand du crédit ou qui fournissent l'infrastructure nécessaire. Elle regroupe les intérêts de ses membres et les représente auprès de la politique et des médias. L'association recherche de nouvelles possibilités d'application, lance des projets pilotes et soutient les activités existantes de ses membres, notamment dans les domaines du marketing, des relations publiques et des affaires publiques. L'Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V. s'occupe depuis quinze ans des paiements en Allemagne. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante www.Initiative-DZ.de.

Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V.

Elen Anka

Tel.: +49 30 – 21 23 42 2 – 71

elen.anka@initiative-dz.de